

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021

Le Conseil municipal de la commune de ST LEGER MAGNAZEIX dûment
Convoqué s'est réuni en session ordinaire Le jeudi 15 avril 2021 à 18 heures 30
Selon convocation du 10 avril 2021 sous la présidence de Mr ROUET Jean Louis Maire

Membres	11
Présents	08
Représenté	02
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Abstentions	0

Mr ROULET Mickaël a été élu secrétaire

PRESENTS : Mmes PERRIN Marie , MANNEQUIN Aurélie, MARTIAL-BEVIN Danièle,
DAUBY Marie José

Mrs DAUBY Pascal, MOURGAUD Jean Luc, ROUET Jean Louis, ROULET Mickaël.

ABSENTS : Mme BERGER Martine – Mr TREVISIOL Guillaume- Mr MORGAT-FABRE
Cyril

Pouvoir : Mr MORGAT-FABRE Cyril pour Mr MOURGAUD Jean-luc

Mt TREVISIOL Guillaume pour Mr ROUET Jean-Louis

DELIBERATION N° 2021-14 en date du 15 avril 2021 portant sur « VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021
EAU »

Monsieur le Maire présente au conseil le budget primitif 2021 du budget Eau ;

Il s'élève à 162 573.27 € en fonctionnement et à 106 785.02 € en investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget qui vient de lui être présenté.

Reçu à la Préfecture le 19/04/2021

DELIBERATION N° 2021-15 en date du 15 avril 2021 portant sur « VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021
BUDGET COMMUNE »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2021 de la commune ; il s'élève
à 506 896.14 € en fonctionnement et à 94 904.94 € en investissement .

Les taux d'imposition 2021 sont :

Taxe foncière bâti : 32.78 %

Taxe foncière non bâti 39.76 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget qui vient de lui être
présenté.

Reçu à la préfecture le 19/04/2021

DELIBERATION N° 2021-16 en date du 15 avril 2021 portant sur « VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS »

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer les montants des subventions accordées aux associations pour l'année 2021. Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions ci-dessous et autorise le maire à procéder à leur mandatement.

Nom De l'Organisme Bénéficiaire	Montants
Conciliateur de Justice	120 €
ACCA St Leger	500 €
Avenir Foot 87	300 €
APOSNO	0 €
Coopérative Scolaire	500 €
Croix Rouge	50 €
Comite Foire Et Concours	0 €
FNACA	100 €
Groupe AT et Handicap	0 €
Ligue Cancer	0 €
Secours Populaire	50 €
Famille Rurales	0 €
Amicale Pompiers Magnac	100 €
Amicale Pompiers Lussac	100 €
Les Anciennes de L'Anglin	0 €
Parents élèves HIDOLE	400.00
TOTAL	2220 €

Reçu à la Préfecture le 19/04/2021

DELIBERATION N° 2021-17 en date du 15 avril 2021 portant sur « CONVENTION FOURRIERE SPA 2021 »

Monsieur le Maire indique au conseil que la commune ne disposant pas d'une fourrière, elle fait appel à la SPA de Limoges pour accueillir les animaux domestiques trouvés errant sur la voie publique. Une convention est signée avec la SPA, en contre-partie, la commune verse une indemnité calculée en fonction du nombre d'habitant de la commune, il demande au conseil l'autorisation de renouveler cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

Reçu à la Préfecture le 19/04/2021

DELIBERATION N° 2021-18 en date du 15 avril 2021 portant sur « AMENAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE A LA RENTREE SCOLAIRE 2021 »

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Madame L'inspectrice d'académie indiquant que les horaires actuels ont été mis en place à la rentrée 2018 pour une durée de 3 ans . Cette organisation arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2020-2021 . La commune doit à nouveau se prononcer sur l'amplitude horaire de fonctionnement de l'école à la rentrée 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, souligne que le fonctionnement actuel de l'école donne entière satisfaction à tous , et décide de renouveler à l'identique les horaires scolaires à compter de la rentrée 2021.

Reçu à la Préfecture le 19/04/2021